



## **CHALLENGES U10-U11-U11F**

### **FINALE DEPARTEMENTALE**

### **CAHIER DES CHARGES**

---

Ces manifestations sont placées sous la responsabilité du District de la Seine-Saint-Denis de Football. Elle en confie l'organisation à la Commission d'organisation.

Pour ce faire, il est précisé ci-après les responsabilités, engagements et obligations de chaque entité.

#### **\* Le District de la Seine-Saint-Denis de Football**

Procède à :

- La désignation du Club retenu, par décision du Comité de Direction
- La validation de la Commission d'organisation (Membres de la Technique, du Comité Directeur du District, de la Commission Football d'Animation, Technique, Arbitrage)
- La gestion administrative de cet évènement (courriers clubs, dossiers d'engagements, règlement, déroulement de l'épreuve...)
- La gestion de la communication (service presse)
- La prise en charge financière :
  - Du déjeuner et de la collation pour la Commission d'organisation
  - De la dotation de l'encadrement (Commission d'organisation, Délégués des équipes)
  - Des jeunes arbitres désignés
  - Des boissons pour les équipes
- La désignation des différents membres des Commissions impliquées
- L'accueil de la première réunion d'organisation
- La désignation des arbitres

#### **\* La Commission d'organisation :**

Constituée du Comité de Direction du District de la Seine-Saint-Denis de Football, des Commissions de District désignées ainsi que des salariés, elle assure :

- La mise en place effective sur le site retenu
- Le déroulement des matchs

#### **\* Le club d'accueil**

S'engage à :

- Recevoir la Commission d'organisation et à participer aux différentes réunions préparatoires, en compagnie d'un élu et/ou de la direction des sports ou son adjoint.
- A mettre à disposition l'encadrement et matériel nécessaire (accueil, parkings, vestiaires, terrains, barnums, barrières Vauban....)
- A mettre à disposition de l'organisation un ou deux référent du club
- Etre en relation avec les gardiens du stade pour les clés de l'enceinte sportive et la police municipale si besoin est.
- A prévoir et organiser une buvette chaude et froide

### \* Le site d'accueil (ville et club)

S'engage à :

- Recevoir la Commission d'organisation des finales sur le site même en compagnie d'un(e) élu(e) et/ou de la direction des sports ou son adjoint(e) et participer aux différentes réunions préparatoires
- A mettre à disposition :
  - 4 terrains de football, synthétiques et/ou herbe, à 11 en bon état, tracés avec des mains courantes et des buts de foot à 8 fixés au sol.
- Des vestiaires au nombre de :
  - 6 à 12 pour les joueurs
  - 2 à 4 pour les arbitres
  - 1 pour la Commission d'organisation
- 1 local pour recevoir les clubs (collation d'après match)
- 1 espace infirmerie et personnel médical sur place, avec prise de courant
- Des bancs (nombre à confirmer lors de la réunion préparatoire)
- Barrières Vauban (nombre à confirmer lors de la réunion préparatoire)
- Des tables : accueil et marque (nombre à confirmer lors de la réunion préparatoire)
- Des chaises : accueil, table de marque et éducateurs terrain (nombre à confirmer lors de la réunion préparatoire)
- 1 photocopieuse
- tentes ou barnums (nombre à confirmer lors de la réunion préparatoire)
- Sono et micro HF, audible des 2 terrains de foot à 11 avec piles de recharge
- Branchement électrique pour la sono et la buvette

**Une confirmation officielle de la Mairie signée par les autorités compétentes autorisant la manifestation devra parvenir au District au plus tard 1 mois avant la tenue de celle-ci.**